

# Terr'Armor

HIPPODROME DE LOUDEAC

Salon de l'Agriculture

JUIN

13 & 14

2026

Des Côtes d'Armor

MARCHÉ DES  
PRODUCTEURS



Renseignement: [sdaarmor@gmail.com](mailto:sdaarmor@gmail.com) / 07 86 01 53 83

# Emplacement

## 2 Possibilités :

- en intérieur, sous chapiteau, avec un emplacement de 3m x 2,50m
- en extérieur : 4m x 4m

## Tarifs :

- Coût de l'emplacement : 60€ TTC
- Electricité en option : 40€ TTC

# Règlement du marché

Le marché a pour but de promouvoir les produits locaux et de favoriser les échanges entre les producteurs et les visiteurs.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :** Le marché est ouvert aux producteurs bretons. Vente sur place et dégustation uniquement. Pas de restauration.

**TYPES DE PRODUITS ACCEPTÉS :** Sont acceptés les produits alimentaires (fruits, légumes, viandes, produits laitiers, etc.) ainsi que les produits artisanaux en lien avec l'agriculture et l'artisanat local.

**HORAIRES :** Installation à partir de 7h30. Ouverture au public de 9h à 19h. Possibilité de laisser le matériel le samedi soir car le chapiteau est fermé et le site surveillé. Tout départ anticipé (avant 19h) est interdit. Les véhicules ne sont pas autorisés sur le salon pendant la période ouverte au public.

**RÉSERVATION D'EMPLACEMENT :** Les emplacements sont attribués par l'organisateur en fonction de l'ordre d'inscription.

**PRÉSENTATION :** Chaque producteur est responsable de l'agencement de son stand. Il doit apporter tout le matériel (table, chaise,... non fournie).

**NORMES SANITAIRES ET SÉCURITÉ :** Les producteurs sont tenus de respecter les normes sanitaires en vigueur, de garantir la qualité, la sécurité de leurs produits.

**PROPRETÉ ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :** Chaque producteur est tenu de maintenir son emplacement propre et de participer à la gestion des déchets.

**RESPONSABILITÉ :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage survenu pendant la durée du marché.

**ANNULATION OU REPORT :** L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter le marché en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

**NON-RESPECT DU RÈGLEMENT :** En cas de non-respect du règlement, de propos virulents envers l'organisateur ou les visiteurs, l'organisateur se réserve le droit d'exclure le producteur du marché, sans remboursement.

# Inscription

Bulletin à compléter et à envoyer avec les documents demandés et votre règlement par chèque à l'ordre de la SDA 22, à l'adresse : SDA 22 - Avenue du Chalutier sans pitié 22190 PLERIN

Retrouvez le formulaire sur notre site internet : <https://salon-agriculture-cotesdarmor.fr>, avec possibilité de paiement en ligne.

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

N° de SIRET : \_\_\_\_\_

Descriptif de l'activité : \_\_\_\_\_

## Emplacement

En intérieur (60 Euros)  En extérieur (60 Euros)  Option Electricité (40 Euros)

Total : Stand : ..... + Option : ..... = ..... Euros

### Conditions d'inscription :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du marché et m'engage à le respecter

Je joins les documents demandés : extrait Kbis/ avis Insee de moins de 3 mois, attestation d'assurance

Je m'engage à être présent sur le salon les 13 et 14 juin 2026, aux horaires indiqués.

Date :

Signature du responsable :



Mail : sdaarmor@gmail.com

Téléphone : 07 86 01 53 83

**<https://salon-agriculture-cotesdarmor.fr>**